Le certificat médical : pour qui et dans quelles situations ?

Pratique d'une activité sportive

• En fédération ou fédération sportive scolaire

Pour les + de 18 ans :

c'est la fédération qui fixe ses règles



Tennis

certificat médical non exigé



Football, équitation basketball, judo certificat médical valable 3 ans obligatoire

Pour les - de 18 ans :



Non exigé

Le renseignement d'un questionnaire est obligatoire. Selon les réponses, un certificat médical peut être exigé.



Hors fédération

Un certificat médical n'est pas systématiquement exigé: c'est le club organisateur qui fixe ses règles.

• Les disciplines à contraintes particulières

Plongée subaquatique y compris souterraine



Boxe et autres sports de combat pratiqués en compétition et pouvant entraîner un KO





⊘

Requis pour tout le monde et pour l'ensemble des disciplines à contraintes particulières.



Activités mononautiques



Sports pratiqués en compétition avec un véhicule terrestre à moteur à l'exception du karting et du modélisme



OUTIL PRATIQUE

Le simulateur en ligne de service-public.fr permet de savoir si un certificat médical est nécessaire en fonction de sa pratique sportive et de sa situation (âge, encadrement de l'activité, etc.)

Rendez-vous sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51612

Petite enfance et vie scolaire



Pour l'admission



Obligatoire afin d'attester de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

Pour l'administration de médicaments



Non exigé pour les soins courants. Le certificat médical est exigé pour l'administration de médicaments par une auxiliaire.

• À l'école



En cas d'absence



Obligatoire exclusivement en cas de maladie contagieuse pour le retour en classe afin d'attester que l'enfant n'est plus contagieux.

Non-participation au cours d'EPS



Obligatoire avec indication du caractère total ou partiel de l'inaptitude et de sa durée.

En cas d'absence

• Inférieure à 4 jours :

• Supérieure ou égale à 4 jours :



Non exigé



Obligatoire afin d'exonérer les parents des frais de la crèche à compter du 4^e jour d'absence.



Participation à une sortie ou un séjour scolaire

Participation au cours d'éducation physique et sportive (EPS)



Non exigé



Pour le recrutement d'un salarié



Non exigé



CONCEPTION: DI)